



# Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
30 janvier 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 3<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 8 octobre 2012, à 15 heures

*Président* : M. Talbot ..... (Guyana)

## Sommaire

Débat général

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-53727X (F)



Merçi de recycler



*La séance est ouverte à 15 heures.*

### **Débat général (suite)**

1. **M. Khan** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des pays du Sud-Est asiatique (ASEAN), dit que certains pays en développement ont apporté une contribution substantielle au développement international économique et social et ont ainsi aidé à atténué les effets préjudiciables des crises financières et économiques mondiales. De nouvelles mesures s'imposent toutefois pour soutenir la reprise de l'économie mondiale et une action collective est nécessaire pour trouver une réponse à long terme aux problèmes posés par la pauvreté, la faim et le changement climatique afin de créer une économie mondiale plus résistante et équitable. En outre, les États Membres doivent renforcer leur aptitude à faire face aux problèmes de développement actuels et à venir, et à répondre aux besoins et aux aspirations des pauvres et des plus vulnérables, plus particulièrement des enfants.

2. Même si l'action menée par les États Membres pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement a amélioré la vie de millions de personnes, bon nombre des pays parmi les moins avancés ne parviendront pas à atteindre ces objectifs d'ici à 2015 et ont un besoin urgent d'assistance pour y parvenir. Le programme de développement pour l'après-2015 doit rester centré sur l'élimination de la pauvreté et, à cet égard, le monde doit formuler des stratégies de développement qui maintiennent un équilibre entre la croissance économique, la justice sociale et la viabilité de l'environnement, tout en prévoyant des mesures afin d'éviter que ne se produise une autre crise financière et économique mondiale.

3. Le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (la Conférence Rio +20), qui s'intitule « L'avenir que nous voulons », offre un cadre pour s'attaquer aux problèmes du développement durable qui se poseront à l'avenir et guidera les travaux de la Deuxième Commission (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe). Les États Membres doivent faire fond sur les résultats obtenus concernant les objectifs du Millénaire pour le développement et intégrer les objectifs du développement durable dans le programme de développement durable pour l'après-2015. Par ailleurs, ils doivent mobiliser des ressources financières supplémentaires pour appuyer le développement

durable, et veiller à ce que le forum politique de haut niveau en faveur du développement durable approuvé par la Conférence Rio +20 débouche sur le respect des engagements pris à cet égard et contribue à la réforme du Conseil économique et social.

4. L'ASEAN tient à souligner l'importance qu'il y a à ce que la Conférence de Doha sur le changement climatique soit couronnée de succès. Une plus grande attention doit être accordée à l'atténuation des changements climatiques et des risques liés aux catastrophes. À cette fin, les États Membres doivent faciliter le transfert de technologies et les activités de renforcement des capacités dans les pays en développement et consolider les mécanismes régionaux de réduction des risques de catastrophe. Ils doivent défendre le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives et, si les pays développés doivent montrer la voie dans la réduction des émissions, les pays en développement doivent aussi agir dans ce sens.

5. **M. Khitchadeth** (République démocratique populaire lao), parlant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que ce groupe souhaite s'associer à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

6. Malgré des progrès conséquents enregistrés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, les pays en développement sans littoral continuent de se heurter à de graves restrictions et difficultés en matière de commerce, de transport en transit et de développement socioéconomique en général. Qui plus est, une infrastructure des transports insuffisante, des procédures contraignantes pour les formalités de douane et de traversée des frontières, l'éloignement de ces pays des principaux marchés internationaux et le coût élevé des transports et des transactions commerciales les empêchent d'être compétitifs sur les marchés mondiaux. Les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement sans littoral se trouvent aggravées par d'autres phénomènes mondiaux, dont la hausse des prix des denrées alimentaires, l'instabilité des prix de l'énergie et des denrées de base, le changement climatique, la désertification et la dégradation des sols.

7. La coopération aux échelons bilatéral et mondial pourrait atténuer bon nombre des difficultés rencontrées par les pays en développement sans littoral. Il est d'une importance capitale que ces pays et

les pays voisins de transit s'acquittent de leurs obligations respectives telles qu'elles sont énoncées dans le Programme d'action d'Almaty. Le Groupe des pays en développement sans littoral appuie fermement le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action d'Almaty (A/67/210), en particulier lorsqu'il invite la communauté internationale à fournir aux pays en développement sans littoral une assistance financière et technique ainsi qu'une aide au renforcement des capacités; un accroissement des investissements étrangers directs et des transferts de technologies s'impose également pour permettre à ces pays de renforcer leur résistance et favoriser le développement durable. Les pays en développement sans littoral devraient aussi recevoir une aide pour leur permettre d'adhérer aux conventions internationales et de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. À cet égard, le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral pourrait jouer un rôle important en renforçant les capacités d'analyse de ces pays et en appuyant les travaux de recherche sur leurs besoins spécifiques. Les pays en développement sans littoral qui n'ont pas encore ratifié l'accord multilatéral relatif à la constitution de ce groupe de réflexion ou n'y ont pas encore adhéré sont instamment invités à le faire.

8. Une conférence chargée de procéder à un examen complet du Programme d'action d'Almaty devrait avoir lieu en 2014 afin d'arrêter un cadre stratégique pour la prochaine décennie à partir de partenariats renforcés entre les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement, comme le demandait la résolution 66/214 de l'Assemblée générale, afin que les pays en développement sans littoral deviennent plus résistants aux chocs extérieurs et plus pleinement intégrés dans le commerce mondial.

9. **M. Khalil** (Égypte), parlant au nom du Groupe des États arabes, estime qu'il y a lieu de noter qu'environ les deux tiers des activités de l'ONU visent à promouvoir le développement; les principes sur lesquels reposent ces activités ne doivent pas être modifiés ou renégociés. Tous les processus de l'après-Rio +20 nécessitent une approche intégrée et doivent converger sur le même objectif, à savoir la mise au point d'un cadre efficace, inclusif, équitable, viable et favorable au développement pour l'après-2015 qui réduirait notamment les inégalités entre pays développés et pays en développement.

10. Le Groupe des États arabes salue le fait que le Groupe spécial du PNUD pour la coopération Sud-Sud sera reclassé pour devenir un bureau des Nations Unies à part entière. Les États Membres doivent cependant veiller à ce que ce bureau dispose de ressources humaines et financières adéquates.

11. Les effets positifs du commerce international sur le développement doivent être optimisés, notamment dans le cadre du Cycle de Doha, qui doit aboutir à une conclusion satisfaisante. L'appui international en faveur des pays en développement en matière d'accès aux marchés et d'aide aux échanges commerciaux devrait aussi être intensifié. De nombreux pays développés ne respectent pas leurs engagements antérieurs concernant l'aide publique au développement (APD). Les flux de l'APD doivent être maintenus et, du fait que l'endettement des pays en développement s'est creusé comme conséquence des crises financières et économiques, les créanciers doivent s'employer avec les pays endettés à trouver les moyens de résoudre le problème de la dette.

12. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit rester le cadre fondamental des négociations multilatérales dans ce domaine; toute action internationale engagée pour faire face aux changements climatiques doit être conforme aux principes et aux dispositions qui y sont énoncés, en particulier le principe de l'équité et celui des responsabilités communes mais différenciées.

13. Le Groupe des États arabes attend beaucoup de l'heureuse conclusion de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Doha, et souligne l'importance de la pleine application de l'ensemble de mesures approuvées lors de la dix-septième session, qui comprenait notamment l'acceptation du principe d'une seconde période d'engagements au titre du Protocole de Kyoto et l'aboutissement des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

14. La lutte pour la sécurité alimentaire doit être menée sur tous les fronts. Les parties prenantes doivent en particulier procéder à une analyse critique de la question des subventions agricoles versées aux exploitants dans les pays développés et leurs effets préjudiciables sur les petits exploitants des pays en développement. L'orateur invite instamment la

communauté internationale à accroître les investissements dans l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire, et à répondre aux revendications légitimes des pays en développement, en particulier ceux qui sont des importateurs nets de denrées alimentaires.

15. La communauté internationale devrait faire face à ses responsabilités et s'attaquer à la tragique situation économique, sociale et humanitaire des populations vivant sous occupation étrangère, en particulier des Arabes vivant dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé. Les États Membres doivent agir pour mettre fin aux actes illégaux perpétrés par Israël, la puissance occupante, notamment sous forme de confiscations de terres, de démolitions de logements, d'expansion de colonies de peuplement illégales et d'imposition d'un blocus inhumain et illégal dans la bande de Gaza.

16. **M. Tommo Monthe** (Cameroun), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, se déclare profondément préoccupé par l'absence de volonté politique pour honorer pleinement les engagements internationaux antérieurement acceptés concernant les objectifs de développement de l'Afrique. En vérité, certaines parties prenantes semblent systématiquement vouloir renégocier ces engagements. Or, ces engagements demeurant essentiels pour garantir l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale, ces agissements sont inacceptables. Il est également regrettable que des pays développés cherchent à renégocier des principes bien établis de la coopération pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet; les États Membres doivent défendre les principes qui régissent les activités opérationnelles des Nations Unies.

17. Des déséquilibres systématiques produits par les crises financière et économique mondiales, un brusque ralentissement du commerce international et une chute rapide des investissements étrangers directs risquent d'enrayer le redressement économique et le développement social en Afrique. Des efforts concertés s'imposent donc pour optimiser les effets du commerce international sur le développement, ainsi que des mesures visant à encourager l'aide aux échanges commerciaux et à renforcer l'accès aux marchés. Le mandat du Cycle de négociations de Doha en matière de développement devrait rester le fondement de toute nouvelle approche adoptée pour conclure ces négociations.

18. Les pays africains se heurtent à des problèmes dans le transfert de technologies et l'innovation, en particulier dans les domaines du changement climatique, du commerce international et des droits de propriété intellectuelle. Ces pays sont également obligés de faire face à l'instabilité des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Le Groupe des pays d'Afrique prie instamment les donateurs de mobiliser des moyens financiers supplémentaires et de tenter d'améliorer la transparence et la responsabilité dans le domaine de la coopération internationale au service du développement.

19. Peu d'États africains pourront rattraper leur retard pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. C'est pourquoi l'APD joue un rôle déterminant dans la promotion du développement économique et social et l'élimination de la pauvreté; il est préoccupant qu'en 2011, l'APD ait fléchi, pour la première fois depuis de nombreuses années. Même si certains États n'ont pas rempli les engagements qu'ils avaient pris lors du Sommet de Gleneagles du Groupe des Huit (G-8), ceux qui ont respecté leur promesse de doubler le volume de l'APD avant 2010 doivent en être félicités. Les pays qui ne consacrent toujours pas 0,7 % de leur produit national brut à l'APD sont instamment invités à le faire dans les meilleurs délais.

20. Le Groupe africain réaffirme la place centrale qu'occupe la Convention-cadre en tant que principale enceinte légitime pour traiter du changement climatique et s'inquiète vivement de l'absence de volonté politique s'agissant de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce continent reste confronté à l'élévation du niveau de la mer, à des phénomènes atmosphériques imprévisibles, à des sécheresses d'une durée sans précédent, à des inondations, à des vagues de chaleur et à un appauvrissement croissant de la diversité biologique, et doit prendre des mesures pour atténuer ces manifestations. Plus de 650 millions de personnes en Afrique sont tributaires de l'agriculture non irriguée dans des régions qui souffrent d'un déficit de ressources en eau et d'une dégradation des sols, et deux tiers des terres arables en Afrique pourraient avoir disparu d'ici à 2025 si l'évolution environnementale actuelle se poursuit. L'Institut des ressources naturelles en Afrique de l'Université des Nations Unies a conclu que si des mesures efficaces ne sont pas prises pour lutter contre la désertification, la sécheresse et la

dégradation des sols, ce continent risquait de ne pas pouvoir nourrir 75 % de sa population d'ici à 2025. Le Groupe africain attend donc beaucoup de la dix-huitième session de la Conférence des Parties qui, il y a lieu d'espérer, s'attaquera efficacement aux problèmes d'adaptation, d'atténuation, de financement, de technologies et de renforcement des capacités.

21. **M<sup>me</sup> Daniel** (Nauru), parlant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que la troisième Conférence internationale des petits États insulaires en développement, qui se tiendra en 2014, réaffirmera que les petits États insulaires en développement sont confrontés à des problèmes particuliers de développement durable en raison de vulnérabilités liées à leurs petites dimensions, à leur éloignement, à l'insuffisance de leur base de ressources, à leur exposition aux problèmes environnementaux et aux chocs extérieurs de caractère mondial, et à des risques potentiellement plus fréquents de catastrophes naturelles. Cette conférence offrira notamment aux États Membres l'occasion de s'intéresser aux préoccupations suscitées par l'examen de la Stratégie de Maurice, qui a abouti à la conclusion que les petits États insulaires en développement n'ont pas enregistré de progrès suffisants, voire régressé, notamment pour ce qui est de la réduction de la pauvreté et de la soutenabilité de la dette. Afin de contribuer à garantir le succès de cette conférence, l'ONU devrait proclamer 2014 Année internationale des petits États insulaires en développement.

22. Une étude récente a conclu qu'un relèvement de 1,2° Celsius de la température pourrait se traduire par la perte de la moitié des récifs coralliens de la planète, ce qui pourrait avoir un effet dévastateur sur l'économie des petites îles et des collectivités des régions côtières. Par ailleurs, des études de plus en plus nombreuses arrivent à la conclusion que la possibilité de limiter les hausses de la température même à 2° s'amenuise rapidement. Or, les émissions de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter et des efforts concertés ont été déployés dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin de remettre à 2020 toute nouvelle tentative pour réduire les émissions; la déclaration faite en 2012 par les dirigeants de l'Alliance, dans laquelle ils exprimaient l'attente de résultats ambitieux pour la dix-huitième session de la Conférence des Parties, visait à contrecarrer ces efforts. La réévaluation des priorités concernant les réductions à atteindre avant

2020, l'adoption d'un plan de travail d'ensemble, la mobilisation de moyens de financement, de technologies et de renforcement des capacités et l'adoption d'une seconde période d'engagement juridiquement contraignante au titre du Protocole de Kyoto devraient faire partie de ces résultats; l'Alliance ne s'associera à aucun document dans lequel les États insulaires seraient réduits au rang de dommages collatéraux.

23. Étant donné que la dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés est l'une des principales causes de la vulnérabilité économique des petits États insulaires en développement, l'oratrice demande instamment à la communauté internationale de mettre à la disposition de ces pays des ressources financières, un renforcement des capacités et des transferts de technologies afin de les aider à développer collectivement leurs énormes ressources d'énergie renouvelable.

24. **M. Mayr-Harting** (Observateur de l'Union européenne), parlant aussi au nom de la Croatie, pays en voie d'adhésion; de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Islande, du Monténégro et de la Serbie, pays candidats; des pays faisant partie du processus de stabilisation et d'association, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldavie et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne et ses États membres demeurent attachés au multilatéralisme. Les délibérations de la Deuxième Commission pendant la session en cours devront prendre en considération les débats et les résultats obtenus dans d'autres réunions pertinentes, notamment celles de la Conférence Rio +20, des institutions de Bretton Woods ainsi que du Groupe des Huit (G-8) et du Groupe des Vingt (G-20). L'Union européenne et ses États membres continueront d'être guidés par leurs efforts visant à mettre en place un cadre efficace pour le développement au-delà de 2015, et s'attacheront plus particulièrement à la préparation d'une manifestation spéciale qui fera suite aux efforts réalisés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et préparera le suivi de la Conférence Rio +20.

25. L'engagement de l'Union européenne et de ses États membres au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement reste immuable. Ces objectifs ont été une réussite; ils ont concentré l'attention politique accordée à la pauvreté, et le nombre de personnes dans une pauvreté absolue a

diminué de 600 millions depuis 1990. L'Union européenne et ses États membres pris collectivement représentent le plus important fournisseur d'APD. Par ailleurs, l'Union européenne est le principal partenaire commercial des pays en développement, et plus particulièrement des moins avancés d'entre eux, et le plus important groupe économique accordant à ces pays un accès en franchise de droits et hors contingents. L'Union européenne continuera jusqu'à l'échéance de 2015 d'exercer de fortes pressions pour que les pays atteignent les objectifs actuels du Millénaire pour le développement, en s'intéressant plus particulièrement aux pays et aux secteurs qui ont pris le plus de retard par rapport à ces objectifs.

26. L'Union européenne et ses États membres sont fermement résolus à donner suite à tous les engagements adoptés lors de la Conférence Rio +20 concernant l'économie verte inclusive, les domaines d'action prioritaires, la fixation des objectifs du développement durable, et aussi la stratégie du financement et le cadre institutionnel pour le développement durable. Ils s'emploieront également à renforcer les relations commerciales bilatérales et régionales avec les pays en développement par le biais d'accords de partenariat et de libre-échange, et le nouveau système généralisé de préférences de l'Union continuera de favoriser les pays qui en ont le plus besoin. À l'échelon multilatéral, ils demeurent attachés au Programme de Doha pour le développement et à un accord multilatéral sur la facilitation du commerce. L'Union européenne et ses États membres s'efforceront également de garantir la cohérence et la coordination des politiques, pas seulement entre le suivi de Rio +20, le programme de développement pour l'après-2015 et le processus de financement pour le développement, mais aussi avec de nombreux autres processus, y compris ceux qui portent notamment sur la démocratie, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes.

27. La panoplie des sources de financement étant la même pour le programme de développement pour l'après-2015 et l'application des textes issus de la Conférence de Rio, une approche intégrée du financement et des autres moyens de mise en œuvre dans les deux cas, de même que pour d'autres processus tels que le financement de la lutte contre le changement climatique et en faveur de la biodiversité, devrait être recherchée afin de garantir la cohérence et d'éviter les doubles emplois. Le financement pour le développement continuera cependant de dépendre

principalement des ressources intérieures, et les politiques internes restent primordiales pour atteindre les objectifs de développement; la coopération internationale touchant les impôts et d'autres domaines pourrait venir compléter l'action nationale, permettre de libérer les contributions de sources privées et de trouver de nouvelles sources de financement. Une démarche allant au-delà de la phase de l'aide et fondée sur des responsabilités partagées devrait être encouragée, sur la base des progrès obtenus lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement. En outre, le rôle et les responsabilités des pays émergents devraient correspondre au poids croissant qu'ils représentent dans l'économie mondiale.

28. L'efficacité demeure l'un des piliers essentiels de la coopération en faveur du développement. L'Union européenne et ses États membres attachent donc la plus haute importance à l'initiative « Unis dans l'action » et à l'examen quadriennal complet de l'ONU, qui offrent un excellent moyen d'améliorer encore la cohérence, l'efficacité et l'efficience des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement.

29. **M. Zinsou** (Bénin), parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que la longue crise économique mondiale résiste aux mesures prises à divers niveaux afin d'inverser la tendance à la baisse. Alors que le redressement attendu depuis longtemps n'est toujours pas en vue, les pays en développement, et plus particulièrement les moins avancés d'entre eux, connaissent de graves difficultés et se heurtent à de multiples problèmes allant de pénuries de denrées alimentaires et d'énergie à la stagnation économique et à la dégradation de l'environnement. Plus de 800 millions de personnes vivent toujours dans la pauvreté dans les pays les moins avancés, sans beaucoup d'espoir d'un secours immédiat.

30. Près de deux années se sont écoulées depuis que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a adopté le Programme d'action d'Istanbul, dont l'objectif premier était de réduire de moitié le nombre des pays les moins avancés d'ici à 2020; la pleine réalisation de cet objectif demeure au centre des préoccupations de ce groupe de pays. Ce groupe appuie les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (A/67/88), mais estime qu'une approche plus dynamique s'impose pour

pleinement mettre en œuvre les mesures convenues dans les huit domaines d'action prioritaires.

31. L'amélioration de l'accès au savoir et aux technologies est absolument essentielle pour la transformation structurelle des pays les moins avancés. Le Groupe demande la création d'une banque de technologie et d'un mécanisme de soutien des sciences, des technologies et de l'innovation à cette fin, comme convenu à Istanbul. Les pays les moins avancés devraient avoir la possibilité de bénéficier des rapides changements technologiques afin d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. Parallèlement, les engagements internationaux en faveur d'un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingents, l'abaissement des barrières non tarifaires, l'aide au commerce et les récentes décisions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les premiers résultats concernant l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés devraient être mis en œuvre sur une base prioritaire.

32. S'agissant des questions de migrations, l'orateur estime que, dans la conjoncture actuelle de l'économie internationale, il est essentiel d'établir une distinction entre les personnes qui souhaitent migrer à titre permanent pour des raisons indépendantes de la situation économique et celles qui sont à la recherche d'emplois temporaires. Les pays développés devraient supprimer, dans la réglementation de l'immigration, les conditions strictes d'admissibilité dans le cas des déplacements temporaires de travailleurs et remplacer les mesures qui favorisent la migration permanente des spécialistes en provenance des pays en développement par des dispositions facilitant les déplacements temporaires.

33. Le Groupe des pays les moins avancés approuve la recommandation sur la création d'emplois et le travail décent, la réduction des inégalités et l'impulsion d'une croissance inclusive qui figure dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) » (A/66/221). Il est également favorable aux propositions de repositionnement des mesures de soutien du revenu émanant des pays en développement en tant que stratégie permettant de corriger les effets du marché en faveur de ceux qui ont un faible pouvoir de négociation ainsi qu'aux conseils offerts sur la manière de faire face aux chocs macroéconomiques. Le Groupe est ouvert à toutes les formes de coopération pour

renforcer la résistance des pays les moins avancés aux chocs économiques et naturels, y compris par le biais d'un soutien ciblé, rapide et adéquat de la part des partenaires de développement ainsi que de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Le Groupe attend beaucoup de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles pour renforcer l'efficacité des efforts de développement. En même temps, il souligne la nécessité d'un débat séparé sur les options qui s'offrent pour une stratégie efficace de financement du développement durable qui permettrait de faciliter la mobilisation des ressources et leur utilisation efficace pour atteindre les objectifs du développement durable. Il espère que la délibération sur le financement d'un mécanisme de suivi du développement sera menée à son terme pendant la session en cours et demande un effort concerté pour parvenir à un consensus au sujet des différentes options possibles pour enrayer le fléchissement de la volonté politique dans le traitement de ces questions.

34. Le Fonds pour les pays les moins avancés, créé pour répondre aux besoins de ces pays en matière d'adaptation aux changements climatiques, revêt une importance particulière pour ces pays et, dans ce contexte, le Groupe demande une mise en place accélérée du Fonds de Copenhague pour le climat. À ce stade, les fonds disponibles sont insuffisants pour répondre aux besoins d'adaptation des pays les moins avancés, et il existe un besoin pressant de programmes plus larges intégrés dans les stratégies nationales de développement. S'agissant d'une question connexe, le fléchissement persistant de l'APD est préoccupant, la plupart des donateurs ayant réduit leur APD face au ralentissement de l'économie mondiale. Le Groupe invite donc les pays donateurs à fixer des objectifs quantitatifs progressifs pour l'aide aux pays les moins avancés. Vu sous l'angle des pays bénéficiaires, le manque de prévisibilité des flux de l'APD risque de mettre en péril la réalisation des OMD d'ici à 2015, et le Groupe invite les Gouvernements à rester fidèles à leurs engagements à cet égard. Il souhaite tout spécialement remercier la Suède, la Norvège, le Luxembourg, le Danemark et les Pays-Bas d'avoir fourni en 2011 une aide supérieure à l'objectif de 0,7 % du revenu national brut (RNB) fixé par l'ONU.

35. En dernier lieu, l'allègement insuffisant de la dette constitue l'un des principaux obstacles au développement, et rien ne doit être négligé pour garantir la transparence de la gestion de la dette à tous

les niveaux. En particulier, les pays les moins avancés devraient être protégés contre les créanciers prédateurs qui abusent des mécanismes de restructuration de la dette, et il faudrait éviter que les politiques publiques de réduction de la dette aient des effets préjudiciables sur l'accroissement du produit intérieur brut (PIB). Le rapport 2012 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD ayant recensé 20 pays à faible revenu et vulnérables comme étant en situation de surendettement ou risquant fort de s'y trouver, les initiatives internationales d'allègement de la dette qui sont sur le point de prendre fin devraient être remplacées par de nouvelles initiatives. Les effets de la crise sur la soutenabilité de la dette devraient être examinés avec les institutions de Bretton Woods.

36. Toutes ces questions devront être abordées lors du débat sur la réforme du Conseil économique et social, qui devrait en dernière analyse être clairement doté d'un mandat lui permettant de fixer des normes de nature à garantir que ces questions soient traitées avec cohérence et équité. En conclusion, l'orateur exprime l'appui du Groupe en faveur de l'institutionnalisation des mécanismes interinstitutions de suivi de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et invite la communauté internationale à accroître ses contributions volontaires à cette fin.

37. **M. Hassan Shihab** (Maldives) dit que pendant les deux dernières décennies, les Maldives ont lutté contre la menace du changement climatique, après avoir fait part des inquiétudes que leur inspiraient de fréquentes tempêtes et la montée des eaux de la mer bien longtemps avant que la question ne retienne l'attention à travers le monde. Le point le plus élevé du pays se trouvant à peine à 1,5 mètre au-dessus du niveau de la mer, la confrontation au changement climatique concerne la survie même du pays. En dépit du fait que la contribution du pays à l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre à travers le monde ne dépasse pas 0,003 %, il serait le plus touché, étant donné que plus de 50 % des 1 190 îles que compte le pays connaissent déjà une grave érosion côtière. Le tourisme et la pêche produisant plus de 80 % des recettes du pays, la détérioration de son écosystème aurait d'énormes conséquences pour la population.

38. Le Gouvernement maldivien consacre actuellement plus de 27 % de son budget au renforcement de la capacité de lutter contre les effets du changement climatique, et 20 îles ont déjà opté pour des sources d'énergie renouvelable. Son objectif est de

devenir neutre sous l'angle du carbone à l'horizon 2020. En dépit de tous ses efforts toutefois, le pays ne peut espérer réussir si les pays plus riches en ressources ne s'engagent pas à réduire leur propre empreinte carbone.

39. En tant que participant à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Rio +20), les Maldives ont salué l'initiative du Secrétaire général intitulée « L'énergie durable pour tous » et appuient maintenant sa pleine mise en œuvre dans le dessein de fournir un accès universel à l'électricité, de promouvoir des sources d'énergie renouvelable et de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. À cette fin, un plus grand nombre de pays devraient innover, un plus grand nombre de banques multilatérales devraient soutenir ces objectifs et un plus grand nombre de partenariats public/privé devraient être constitués.

40. La délégation maldivienne souhaite voir une rapide mise en œuvre des engagements pris lors de la Conférence Rio +20 qui concernent les petits États insulaires en développement, notamment pour ce qui est des objectifs du développement durable et des océans, et elle attend beaucoup de la prochaine conférence sur les petits États insulaires en développement qui se tiendra à Samoa. Elle considère que 2014 devrait être proclamée Année internationale des petits États insulaires en développement et invite instamment tous les États Membres à appuyer cette initiative.

41. **M. Román-Morey** (Pérou) dit qu'à l'approche de l'échéance de 2015 pour les OMD, son pays s'inquiète beaucoup de l'existence de programmes de développement parallèles. Cela ne facilite pas les efforts réalisés par l'ONU, qui devraient être marqués par une unité d'intentions. Dans le cadre des initiatives des Nations Unies en faveur du développement, le prochain examen quadriennal complet sera une occasion unique de réorienter ces énergies en vue d'obtenir des résultats plus cohérents. Le Pérou s'inquiète du déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres ressources, qui a conduit à la fragmentation et au renchérissement des coûts de transaction. Il estime que les ressources devraient constituer la base des activités opérationnelles en faveur du développement.

42. L'essoufflement de l'engagement des pays donateurs visant à consacrer 0,7 % de leur revenu intérieur brut (RIB) à l'APD, sous l'effet des récentes coupes budgétaires décidées pour faire face à la crise économique mondiale, est préoccupant. Cela étant, il importe de s'intéresser au sort des pays à revenu intermédiaire, où vivent plus de 70 % des pauvres dans le monde, et d'assortir les critères par habitant utilisés pour l'affectation de l'APD d'un élément relatif aux lacunes structurelles qui tiendrait compte des facteurs inhibiteurs du développement. À cette fin, le Pérou souhaite insister sur la nécessité d'un groupe de travail spécial qui serait chargé d'étudier le cadre adéquat pour surmonter les problèmes de développement des pays à revenu intermédiaire, ainsi qu'il est proposé dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/66/220).

43. En période de crise économique mondiale, le pilotage, pour être efficace, doit tenir compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, laisser plus de place à la parole des pays en développement et des pays émergents, rejeter les mesures protectionnistes et reconnaître le rôle prédominant de l'ONU dans la gouvernance économique mondiale.

44. La Conférence Rio +20 a été un jalon important dans la recherche d'un multilatéralisme fondé sur le consensus et la coopération entre les pays; les États Membres devraient maintenant éviter de rouvrir les débats ou de réinterpréter son mandat. Les objectifs du développement durable représentent le résultat le plus important et le plus tangible de Rio +20; ils intègrent les recommandations avancées par le Pérou et d'autres pays en 1992 pour lutter contre la dégradation de l'environnement dans une perspective intersectorielle, en utilisant des critères de mesure et des objectifs ajustables en fonction des circonstances particulières à chaque pays. Ces outils devraient maintenant servir à éliminer la pauvreté et atteindre l'inclusion sociale. L'orateur demande la constitution immédiate d'un groupe de travail à composition non limitée pour spécifier les objectifs du développement durable.

45. **M. Ahamed** (Inde) constate qu'avec plus d'un milliard de personnes à travers le monde vivant dans une extrême pauvreté et souffrant de la faim, le programme de développement pour l'après-2015 devrait porter en priorité sur l'impératif absolu de l'élimination de la pauvreté tout en restant fidèle aux

principes définis par Rio +20, en particulier celui des responsabilités communes mais différenciées. Même si les débats sur le programme pour l'après-2015 ont débordé sur des questions aussi capitales que la paix et la sécurité vues sous l'angle du développement, ces questions ne devraient pas détourner l'attention des problèmes fondamentaux du développement.

46. Le paysage du développement a connu une transformation spectaculaire au fil des ans, avec la participation de plus en plus déterminante d'un certain nombre de nouveaux acteurs : secteur privé, fondations privées et société civile. La coopération Sud-Sud a de la même manière été renforcée et devrait être autorisée à se développer à son propre rythme et conformément à ses propres principes, mais sans se substituer à la coopération Nord-Sud.

47. À l'occasion des préparatifs dans son pays de la onzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, l'orateur invite instamment tous les participants à chercher à obtenir à cette occasion des résultats fermement axés sur le développement et une mise en œuvre rapide du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique. Le changement climatique demeure l'un des défis les plus urgents auxquels le monde se trouve confronté, et l'Inde met beaucoup d'espoir dans les documents finals détaillés, équitables et équilibrés qui sortiront de la prochaine session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, la dix-huitième, qui aura lieu à Doha, et dont le résultat essentiel attendu serait une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto.

48. Par ailleurs, le fonctionnement et les résultats de la plate-forme de Durban pour une action renforcée récemment lancée au titre de la Convention devraient être pleinement conformes aux principes et aux dispositions qu'elle contient, en particulier ceux relatifs à l'équité, aux responsabilités communes mais différenciées et aux capacités respectives. Les principes, les dispositions et la structure de la Convention-cadre devraient être respectés et constituer la base de toute coopération internationale dans le domaine du changement climatique.

49. La situation économique mondiale demeure très préoccupante, en dépit des efforts internationaux concertés menés pour lutter contre ses effets les plus

néfastes. Des vulnérabilités économiques persistantes, qui s'accompagnent de problèmes nouveaux et émergents, appellent de toute urgence une réforme des structures de la gouvernance mondiale. Les pays en développement devraient impérativement avoir un rôle à jouer dans les organes de décision des institutions économiques et financières mondiales, notamment celles de Bretton Woods, afin de répondre aux préoccupations de base des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral en Afrique concernant la soutenabilité de la dette, l'aide financière, le commerce et le développement.

50. En dernier lieu, il est impératif que l'ONU aille de l'avant sur la question de la réforme en allongeant la liste des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, en revitalisant l'Assemblée générale et en renforçant le Conseil économique et social. À cet égard, la Deuxième Commission devrait assumer un rôle élargi dans l'élaboration et l'orientation du programme mondial de développement.

51. **M. Maksimychev** (Fédération de Russie) dit que la situation économique mondiale, qui est de plus en plus caractérisée par une accumulation de déséquilibres et la menace imminente d'une deuxième crise, continue de susciter de graves inquiétudes. La Fédération de Russie a néanmoins réussi à éviter des pertes trop lourdes malgré sa solide intégration dans l'économie mondiale. En 2011, la croissance du PIB a atteint 4,3 %, soit l'un des taux les plus élevés enregistrés parmi les grandes économies mondiales, alors que le niveau de la dette publique était le plus bas parmi les pays membres du G-20. La dette extérieure du pays ne dépasse pas 42 milliards de dollars, alors que les réserves en devises sont supérieures à 520 milliards de dollars et que l'excédent budgétaire est de 17 milliards de dollars.

52. Le Gouvernement russe estime que la mise en place d'un climat de l'investissement favorable et pleinement compétitif est l'élément essentiel de la politique nationale et, dans cet esprit, il s'est fixé comme objectif de figurer parmi les 20 pays qui offrent les conditions les plus favorables aux entreprises d'ici à 2020. À cette fin, diverses feuilles de route détaillées ont déjà été établies afin d'éliminer les obstacles administratifs dans des secteurs tels que l'énergie, la construction, les douanes, le commerce international,

l'enregistrement des entreprises et les prélèvements fiscaux.

53. Compte tenu de l'état actuel de l'économie mondiale, des mesures coordonnées s'imposent pour réhabiliter le système financier international et le rattacher fermement aux indicateurs essentiels de l'économie réelle. Cela étant, il serait approprié d'envisager de laisser une plus large place aux pays émergents dans la prise de décisions. Le caractère mondial et l'interdépendance du système économique international entraînent une responsabilité mondiale, principalement pour les pays développés, et la Fédération de Russie ne faillira pas à son rôle traditionnel de partenaire responsable.

54. Le Gouvernement russe, qui assumera la présidence du G-20 en 2013, considère que l'ONU devrait pleinement assumer la charge d'une direction efficace et devenir une plate-forme pour l'élaboration de règles équitables destinées à promouvoir le développement économique et social de tous les pays. Une direction efficace consiste à prendre des décisions réalistes qui inspirent confiance et facilitent la recherche d'une réponse fondamentale à la stagnation et à l'instabilité mondiales.

55. L'ONU se heurte à d'énormes problèmes pour concrétiser les accords politiques obtenus à la Conférence Rio +20 et consolider 15 années d'efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment pour faire adopter un plus haut degré de responsabilité conforme aux principes du développement durable. Si les objectifs du développement durable constitueront un élément clef du programme de développement après 2015, ils ne devraient pas dévaluer les OMD ou éclipser les efforts réalisés par la communauté internationale pour les atteindre.

56. Le développement durable n'est pas non plus une question purement environnementale, la sauvegarde de l'environnement nécessitant des ressources financières qu'il est impossible de mobiliser en période de stagnation économique. Une croissance économique qui ne s'accompagnerait pas de progrès social et d'élimination des injustices ne saurait garantir la stabilité sociale ou le développement. Ce qui s'impose est un nouveau modèle de développement mondial fondé sur la solidarité, dans lequel la priorité serait accordée à la prospérité des êtres humains et à la sauvegarde d'un patrimoine commun, tâche que l'ONU

s'est engagée à accomplir et à laquelle la Fédération de Russie contribuera avec générosité.

57. **M. Dabbashi** (Libye) dit que si certains pays seront en mesure d'atteindre les OMD d'ici à 2015, d'autres auront du mal à y parvenir en raison de problèmes structurels, de ressources insuffisantes, ou encore de l'échec de certains partenaires de développement à respecter leurs engagements. Les États Membres doivent mobiliser les ressources financières et économiques nationales et les utiliser efficacement. La Libye invite aussi instamment les pays donateurs et les institutions à honorer pleinement les engagements qu'ils ont pris à l'égard des pays en développement. La réforme des politiques économiques et sociales à l'échelon mondial n'est pas une tâche impossible; mais cela nécessite toutefois des institutions mondiales solides, une ferme volonté politique à l'échelon international et un solide appui au sein du système financier international.

58. Malgré un accroissement des mouvements de capitaux transnationaux, le système financier mondial demeure instable. Par ailleurs, les pays pauvres qui n'ont pas accès à des capitaux demeurent marginalisés. Des mesures doivent être prises en vue d'instituer pour l'après-2015 un système financier mondial qui soit vraiment équitable, démocratique et propice au développement durable.

59. Le changement climatique fait peser une menace disproportionnée sur les pays en développement, qui ne disposent ni des ressources ni des capacités techniques pour s'attaquer efficacement à ce phénomène et en atténuer les effets. En dépit du fait que la Libye a investi des dizaines de milliards de dollars dans des projets de prévention de la désertification et de la dégradation des sols, ces efforts s'avéreront finalement insuffisants sans un appui régional et international. La Libye espère que la prochaine Conférence de Doha sur le changement climatique aboutira à un accord global dans lequel les États assumeront pleinement leurs responsabilités en matière de lutte contre le changement climatique.

60. Les politiques internationales devraient encourager plus d'indépendance politique et le système commercial multilatéral devrait viser à éliminer les restrictions inéquitables aux échanges imposées aux biens et aux services des pays en développement lorsqu'ils bénéficient d'un avantage comparatif. À cet égard, la Libye se félicite de l'allongement de la liste

des marchandises africaines exonérées de droits d'importation dans les pays développés. La Libye a par ailleurs conclu de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux avec des pays arabes et africains en matière de commerce et de traitement préférentiel.

61. Même si le libre-échange peut constituer un outil de développement social et économique, les États Membres ont parfois besoin de prendre des mesures pour protéger leur économie nationale; les décisions économiques, politiques et culturelles des États Membres devraient être respectées.

62. **M. Al-Sulaim** (Arabie saoudite) dit que les crises économiques et financières qui ont éclaté en 2008, les envolées des prix des denrées alimentaires et des produits de base et les effets préjudiciables du changement climatique ont eu des répercussions disproportionnées sur les pays en développement, ont exacerbé les inégalités entre pays riches et pays pauvres et aggravé l'instabilité mondiale.

63. Des partenariats mondiaux doivent être constitués pour s'attaquer aux causes profondes et aux effets de ces diverses crises. L'instauration dans le monde de l'égalité économique et d'un développement économique stable ne pourra se faire que moyennant des efforts collectifs fondés sur un sentiment de responsabilité partagée. Une nouvelle économie mondiale s'impose, de même que des partenariats entre le monde développé et le monde en développement fondés sur la justice, l'égalité et la transparence. Les États doivent éviter le protectionnisme, réduire les subventions commerciales et mener à bien le Cycle de Doha. En particulier, les pays industrialisés doivent réduire les subventions commerciales et faciliter l'accès aux marchés pour les produits originaires des pays en développement. Une approche sans exclusive s'impose également pour faire face aux effets à court, à moyen et à long terme de la crise alimentaire et de ses répercussions sur les droits de l'homme. Les États Membres doivent notamment promouvoir les investissements dans l'agriculture, la récupération des terres et la recherche scientifique afin de garantir la sécurité alimentaire.

64. Sur le plan interne, l'Arabie saoudite a réussi à éliminer l'extrême pauvreté et la faim avant l'échéance de 2015 de cet objectif du Millénaire pour le développement. Elle a aussi atteint, et même dépassé certains autres objectifs connexes. L'Arabie saoudite est également l'un des principaux fournisseurs

mondiaux d'APD, ayant consacré environ 103 milliards de dollars d'aide à plus de 95 pays en développement au cours des 35 dernières années. Ce montant dépasse largement l'objectif de l'affectation de 0,7 % du produit national brut à l'APD fixé par l'ONU.

65. L'Arabie saoudite ne néglige rien pour promouvoir le dialogue entre producteurs et consommateurs d'énergie et s'emploie en permanence à garantir la stabilité des marchés mondiaux du pétrole. Elle s'inquiète toutefois des politiques sélectives adoptées par certains pays industrialisés et considère qu'il n'est pas possible d'éviter l'utilisation des combustibles fossiles. En outre, les nouvelles technologies de séquestration du carbone permettent au monde d'utiliser des combustibles fossiles pour produire de l'énergie tout en atténuant les dommages éventuels à l'environnement.

66. Dans le cadre de son neuvième programme national de développement, l'Arabie saoudite s'emploie à renforcer la protection de l'environnement. L'Arabie saoudite est signataire de nombreux instruments internationaux dans ce domaine, dont le Protocole de Kyoto, et elle continuera à participer pleinement aux efforts mondiaux de protection de l'environnement. L'Arabie saoudite invite instamment tous les États Membres à souscrire aux Principes de Rio, notamment à celui des responsabilités communes mais différenciées.

67. **M. Tanin** (Afghanistan) dit que la crise financière mondiale a eu des effets particulièrement néfastes sur les pays les moins avancés, et que les problèmes de pauvreté, de faim, de changement climatique, de catastrophes naturelles, d'énergie et d'insécurité alimentaire, d'instabilité des marchés et de dette insurmontable persistent et entravent leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international. Le Gouvernement afghan est néanmoins fermement convaincu que ces problèmes pourraient être surmontés par le biais d'une action efficace, coordonnée et cohérente de toutes les parties prenantes, et il invite les pays développés à honorer leurs engagements de coopération avec les pays en développement en appuyant leurs efforts de développement au moyen d'une assistance financière et technique.

68. Depuis le renversement du régime des Taliban en 2001, l'Afghanistan a entrepris de reconstruire ses

structures politiques, économiques et sociales, et de garantir à tous ses citoyens un accès aux services de base. Le pays a fait d'énormes progrès au cours des 10 dernières années en matière de soins de santé, d'éducation, d'égalité entre les sexes et d'infrastructure économique. Toutefois, une sécurité précaire et la menace du terrorisme continuent de faire obstacle à la mise en œuvre des politiques de développement du Gouvernement. Les questions de sécurité et leurs incidences sur le développement des pays qui sortent d'un conflit devraient donc recevoir l'attention voulue au sein de la Deuxième Commission.

69. L'Afghanistan a fait corps avec la communauté internationale en 2004 lorsqu'elle a pris des engagements concernant les OMD, fixant à 2020 la date butoir pour les atteindre. Malgré les problèmes qui subsistent, le Gouvernement afghan reste résolu à atteindre ces objectifs avec le soutien de la communauté internationale, et il considère que l'examen du programme de développement pour l'après-2015 ne devrait pas bloquer ce processus. La principale source de recettes du pays, l'agriculture, se trouve menacée par la désertification et le changement climatique. À cela s'ajoutent le conflit qui dure depuis plusieurs décennies et une forte croissance démographique, qui ont gravement endommagé les terres cultivables et l'infrastructure. L'orateur invite donc la communauté internationale à venir en aide au secteur agricole en lui apportant une assistance technique et financière. Il exprime le ferme appui de l'Afghanistan en faveur de la position adoptée par le Groupe des 77 et de la Chine, à savoir que la Convention-cadre et le Protocole de Kyoto devraient continuer à constituer l'élément central du cadre multilatéral pour la lutte contre le changement climatique.

70. Enfin, l'Afghanistan est favorable à une collaboration plus étroite entre les pays en développement et les partenaires de développement, ainsi que d'autres acteurs concernés, pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul et le Programme d'action d'Almaty afin de garantir un soutien renforcé, prévisible et ciblé en faveur des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

71. **M<sup>me</sup> Smith** (Norvège) dit que l'inclusion des femmes norvégiennes dans la population active a contribué à la réussite économique du pays et que, en règle générale, le développement et une répartition

équitable devraient être situés dans le contexte de l'égalité entre les sexes. Le lien entre l'autonomisation des femmes et le développement économique et social est évident, et la Norvège fournit un excellent exemple de ce principe. Des congés parentaux garantis sont indispensables pour permettre aux femmes de faire partie de la population active et, dans ce que l'on pourrait qualifier de cercle vertueux, la générosité du congé parental appliqué en Norvège est à son tour une conséquence directe de leur participation.

72. À trois ans de la date butoir pour atteindre les OMD, l'attention ne devrait pas être détournée de l'effort en cours. Avant de s'intéresser au programme de développement pour l'après-2015, la Norvège est résolue à atteindre les OMD et poursuivra ses efforts intensifs dans ce sens, notamment en ce qui concerne les objectifs liés à la santé, à l'éducation et à l'égalité entre les sexes, comme en témoigne sa décision de consacrer 1 % de son RNB à l'APD en 2013.

73. S'agissant du programme pour l'après-2015, le Gouvernement norvégien a publié un Livre blanc sur la politique de l'ONU dans lequel il précise sa vision des moyens de mobiliser la communauté et les ressources mondiales et de renouveler la volonté politique au service du développement à travers le monde. Si, au cours des 10 dernières années, la croissance économique a arraché de nombreux pays à la pauvreté, le nombre total des pauvres est resté pratiquement constant, ce qui donne à penser que seul un faible pourcentage de la population bénéficie de la croissance économique. Il serait important de veiller à ce que la redistribution de la richesse à l'intérieur des pays et entre les pays occupe une place centrale dans l'élaboration du programme pour l'après-2015. À cette fin, les pays en développement devraient mobiliser une plus large part de leurs ressources nationales en élargissant l'assiette de l'impôt, en luttant contre la corruption et en améliorant la transparence et la responsabilité.

74. Pour s'acquitter du mandat de la Conférence Rio +20 visant à coordonner un ensemble d'objectifs du développement durable avec le programme pour l'après-2015, il sera essentiel d'éviter d'avoir deux groupes distincts d'objectifs qui seraient en concurrence sur le plan des ressources et de l'attention politique. Ces deux processus devraient être intégrés dans un cadre unique et un seul jeu d'objectifs axés sur le développement et tenant compte de tous les aspects du développement durable.

75. Pour répondre aux accusations d'inefficacité et de superposition des structures qui lui ont été adressées, l'ONU a entrepris des réformes substantielles. Les programmes pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » ont été couronnés de succès. Les pays retenus pour ces programmes pilotes ont fait preuve d'esprit d'initiative et de détermination dans le suivi de ces réformes et la promotion d'une cohérence à l'échelle du système. La phase pilote est maintenant terminée, et le moment est venu d'intégrer cette initiative et de la reconnaître comme le principal ressort des opérations de l'ONU au niveau national.

76. En dernier lieu, l'oratrice souhaite souligner l'importance des activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Face à une progression de 3 millions par semaine de la population urbaine dans le monde, il y a lieu de saluer l'action menée par ce programme en vue d'élaborer de nouvelles normes et de nouvelles règles applicables au développement urbain et d'envisager la tenue d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016.

77. **M<sup>me</sup> Rubiales** (Nicaragua) rappelle que le monde traverse actuellement la pire crise économique qu'il a jamais connue, et que ceux qui ont proclamé à tort qu'elle avait été surmontée se trouvent désormais face à la perspective d'une rechute aux conséquences imprévisibles. Aussi, il est impératif que le modèle qui régit l'ordre international, dans lequel la majorité est exploitée par la minorité, soit modifié et qu'une nouvelle architecture financière soit mise en place.

78. En Amérique latine et dans les Caraïbes, une nouvelle société fondée sur la fraternité, la solidarité, la complémentarité et la coopération est actuellement en voie d'être constituée par le biais de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA) et de PETROCARIBE, qui encouragent le commerce équitable des matières premières, des produits agricoles et des ressources de la pêche. Grâce à cela, le développement social et économique du Nicaragua n'a jamais été aussi fort. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), les prévisions de croissance du Nicaragua atteignent 5 % et s'accompagnent d'un taux de croissance de 8,9 % de l'emploi structuré, ce qui fait de lui le seul pays de la région où le taux de croissance de l'emploi dépasse 6 %.

79. Rio +20 a offert au monde l'occasion de réaffirmer sa volonté politique à l'égard du programme de développement et de prendre de solides engagements, mais cela n'a pas suffi. Il est tout aussi important de repenser l'architecture économique internationale afin de prendre en considération une vision globale de l'économie mondiale qui privilégie l'inclusion sociale et l'égalité. L'oratrice espère que le processus de suivi de Rio +20 offrira un plus large cadre institutionnel pour ces idéaux.

80. S'agissant du changement climatique, les pays développés devraient être encouragés à assumer leurs responsabilités historiques et à prendre l'initiative de s'attaquer au problème dans les limites de la Convention-cadre. Le Nicaragua est favorable à l'adoption d'une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto et espère que les décisions prises lors des conférences de Cancún et de Durham sur le changement climatique seront rapidement mises en œuvre. En conclusion, le Nicaragua demande qu'une nouvelle conférence sur le financement du développement soit organisée, quatre années s'étant déjà écoulées depuis la précédente sans qu'aucun accord international n'ait été conclu pour faire face à la crise économique.

81. **M<sup>me</sup> Cousens** (États-Unis d'Amérique) dit que le paysage du développement évolue rapidement sous l'effet des avancées sans précédent enregistrées dans le monde au cours des dernières années. Des centaines de millions de personnes ont été arrachées à la pauvreté, et un certain nombre des objectifs du Millénaire pour le développement ont été atteints, tels que l'élargissement de l'accès à l'eau potable, l'amélioration des conditions de vie des habitants des taudis et le taux d'inscription des filles dans l'enseignement primaire. Ces avancées n'ont toutefois pas été enregistrées partout et sur tous les fronts. Parmi les aspects déficitaires figure l'absence de progrès dans l'abaissement des taux de mortalité maternelle, tandis que la faim et la mauvaise alimentation demeurent de grands problèmes mondiaux. Les pays les moins avancés, en particulier, n'ont enregistré que des améliorations limitées, les pays à faible revenu touchés par un conflit étant très en retard pour atteindre les OMD.

82. Parallèlement, le redressement économique mondial reste incomplet, le chômage dans une grande partie du monde est toujours très élevé, le commerce a été freiné par des inquiétudes liées à la dette

souveraine, tandis que l'instabilité des cours de l'énergie et des denrées alimentaires a aggravé l'incertitude économique. En tant que principal pays donateur dans le monde, les États-Unis continueront à privilégier les mesures visant à atténuer ces risques et à promouvoir un développement soutenu et inclusif par le biais de programmes tels que l'Initiative pour la santé mondiale et le programme « Feed the future ». Ils continueront également à rechercher des solutions techniques novatrices aux problèmes majeurs du développement à travers le monde.

83. Avec l'arrivée imminente de l'échéance pour atteindre les OMD, les travaux de la Deuxième Commission devraient se situer dans le cadre d'un effort résolu pour les atteindre. Dans cette perspective, la délégation américaine souhaite mettre l'accent sur deux thèmes intersectoriels : autonomisation économique et conditions indispensables pour favoriser le développement durable, notamment une gouvernance démocratique et responsable. Pour ce qui est de l'autonomisation, il existe une obligation morale de placer les femmes, les filles, les jeunes ainsi que les personnes défavorisées et marginalisées au centre des efforts de développement dans une économie inclusive. En faisant avancer la cause de l'égalité des chances pour les femmes et les filles, on libérerait le potentiel de la moitié de la population du monde; en encourageant l'emploi des jeunes, des sociétés entières pourraient être transformées; enfin, l'inclusion des groupes marginalisés dans la planification du développement permettrait de donner espoir à des millions de personnes.

84. S'agissant de la gouvernance démocratique et responsable, les États-Unis espèrent que, dans les travaux de la Deuxième Commission et du système des Nations Unies en général, une plus grande attention pratique sera accordée à la mise en place des principales conditions propices au développement, dont la primauté du droit et l'efficacité des politiques et des institutions publiques. Une bonne gouvernance inspire la confiance dans toute la société, et si l'APD demeure indispensable, les investissements et les facteurs connexes, tels que les échanges commerciaux et les transferts de fonds par les émigrés, demeurent les véritables moteurs d'une forte croissance, tout cela ne pouvant s'épanouir que dans un climat de confiance et de stabilité.

85. L'examen du programme de développement pour l'après-2015 ne faisant que commencer, il est

indispensable que le système des Nations Unies pour le développement gagne opérationnellement en efficacité dans l'exécution de ses activités de développement et que toutes les parties prenantes alignent mieux leurs politiques économiques, sociales et environnementales pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

86. **M. Yamazaki** (Japon) signale qu'une année et demie après que son pays ait été dévasté par un énorme tremblement de terre, le peuple japonais est résolu à transmettre les enseignements tirés de cette catastrophe aux générations futures. C'est dans cet esprit que le Japon offre à ce stade d'accueillir en 2015 la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes, pour laquelle il espère obtenir l'approbation officielle de la Deuxième Commission pendant la session en cours.

87. Se référant à la résolution sur la sécurité humaine que l'Assemblée générale a adoptée en septembre (A/RES/66/290), l'orateur dit que la sécurité humaine offre un moyen efficace de cerner les problèmes communs et généralisés qui compromettent la survie, les moyens de subsistance et la dignité des populations et d'y remédier, et de renforcer les capacités et l'autonomisation économique des collectivités et des individus, notamment des femmes et des jeunes. En se fondant sur cette résolution, le Japon se propose de promouvoir la sécurité humaine dans toutes les régions du monde en étroite collaboration avec diverses parties prenantes. À cette fin, le Gouvernement japonais a versé une contribution de 10 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, et il examinera la question de la sécurité humaine en Afrique à l'occasion de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD V), en 2013.

88. Alors que s'ouvrent les débats sur le programme de développement au-delà de 2015, la délégation japonaise se déclare favorable à la création d'un groupe de personnalités de haut niveau qui serait chargé d'étudier ce programme. Le Japon a également joué un rôle de premier plan dans l'organisation d'un groupe de contact informel sur les politiques désigné sous le nom de Groupe de contact sur ce qui succédera aux objectifs du Millénaire pour le développement. Jusqu'ici, ce groupe a établi que le cadre du nouveau programme de développement devra être établi par un processus inclusif ancré dans un large partenariat, et que le programme de développement pour l'après-2015 devra faire fond sur les OMD existants. Il devrait être

caractérisé par la simplicité et la mesurabilité, et être capable de traiter des problèmes nouveaux ou récurrents tels que l'emploi, l'équité et l'égalité, la prévention des catastrophes, l'environnement et la durabilité. La sécurité humaine, l'équité, la durabilité et la résilience devraient être les grandes orientations d'un programme pour l'après-2015, qui devrait être le résultat d'un débat approfondi entre tous les partenaires sur les moyens de façonner un avenir commun.

89. Le Japon participera activement aux processus de suivi de Rio +20, y compris en prenant part aux débats sur les objectifs du développement durable, ainsi que sur l'initiative intitulée « Green Future », au titre de laquelle il accueillera une conférence internationale sur la planification urbaine en 2013. Le Japon a pris diverses initiatives en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment le partenariat pour une croissance à faible intensité de carbone en Asie orientale, sa stratégie de croissance à faible intensité de carbone et de développement résistant au climat dans le cadre de la Conférence TICAD et son nouveau mécanisme de marché assoupli. Le Japon n'épargnera aucun effort pour parvenir à un équilibre exemplaire entre l'énergie verte et la croissance économique et participera activement aux discussions dont fera l'objet l'initiative du Secrétaire général sur l'énergie durable pour tous.

90. Réaffirmant que la communauté internationale a la responsabilité d'aider les pays en développement à s'intégrer dans le système commercial multilatéral, l'orateur déclare que le Japon a régulièrement honoré son engagement d'aide au commerce en finançant à hauteur de 12 millions de dollars des projets d'assistance liés au commerce. En participant à l'examen de l'aide au commerce, le Japon partage les enseignements qu'il a appris en Asie et dans d'autres régions, l'Afrique en particulier.

91. S'agissant de l'examen quadriennal complet, l'orateur dit que les activités opérationnelles de développement, qui doivent correspondre aux besoins réels des pays en développement et comporter un élément de sécurité humaine, appellent une démarche souple. La délégation japonaise fait sien le point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son rapport selon lequel la coopération au service du développement doit s'adapter à l'évolution du paysage du développement (A/67/93-E/2012/79). En dernier lieu, les débats sur les ressources de base et les autres

ressources doivent correspondre aux réalités actuelles : diverses modalités de financement ne sauraient être regroupées pêle-mêle sous l'étiquette « autres ressources ».

92. **M. Momen** (Bangladesh) dit que l'effondrement financier mondial a fait perdre sa légitimité au protectionnisme unilatéral et à une économie de marché irresponsable dans un monde globalisé, tout en rappelant à toutes les parties prenantes qu'il est nécessaire de faire preuve d'unité pour s'attaquer aux problèmes mondiaux et remédier aux injustices historiques. Étant donné que la réalisation de nombreux objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les OMD, a perdu du terrain au cours des dernières années, il est impératif de mettre immédiatement en place un plan d'action afin d'analyser les causes de ce revers. Tout cadre de développement pour le programme de l'après-2015 devrait tenir compte de la manière dont le contexte du développement a évolué depuis l'adoption des OMD, y compris les caractéristiques des inégalités entre les pays et les tendances observées dans les transferts de technologie, la démographie, le renforcement des capacités, l'urbanisation et les migrations. En même temps, la crise économique mondiale ne doit pas servir d'excuse pour revenir sur les engagements pris concernant l'APD, et les partenaires de développement devraient honorer à la fois les engagements qu'ils ont pris il y a 10 ans à Monterrey et l'obligation d'accroître l'APD et l'assistance bilatérale afin d'aider les pays en développement à résister à la crise.

93. S'agissant de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles des Nations Unies, la délégation bangladaise souhaite que le système des Nations Unies et les pays partenaires accordent l'importance qu'elle mérite à la prospérité à venir des pays en développement, et notamment des moins avancés d'entre eux. Elle partage les préoccupations du Groupe des 77 et de la Chine concernant le déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres ressources pour les activités opérationnelles, de même que leur manque de prévisibilité qui va s'aggravant, leur fragmentation de plus en plus marquée et l'accroissement des coûts de transaction, et elle espère que le prochain examen complet permettra de trouver une solution à ces problèmes fondamentaux.

94. Pour ce qui est du changement climatique, il est essentiel que le Fonds d'adaptation devienne immédiatement opérationnel et qu'il soit alimenté afin

de pouvoir distribuer ses ressources aux pays les plus vulnérables; faute de cela, il sera impossible d'atteindre les OMD d'ici à 2015. Le Bangladesh a déjà adopté un plan d'action en 134 points pour faire face au changement climatique, mais la plupart de ses programmes connaissent des retards de mise en œuvre en raison de l'insuffisance des ressources disponibles et de l'absence d'une écotecnologie moderne.

95. La délégation bangladaise invite aussi instamment l'Assemblée générale à lancer sans tarder les processus de suivi convenus lors de Rio +20 en veillant à une représentation équilibrée des pays en développement, à une application pleine et efficace des textes issus de la Conférence, et en mettant à la disposition des pays en développement des moyens adéquats pour cette mise en œuvre. Les pays les moins avancés méritent d'avoir leur mot à dire au sein de tout groupe de travail chargé d'arrêter les objectifs du développement durable.

96. En dernier lieu, l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations commerciales internationales est très préoccupant pour les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. Il incombe aux partenaires de développement de faire preuve de plus de souplesse et de plus de volonté politique pour parvenir à une conclusion rapide du Cycle de négociations commerciales de Doha, notamment pour ce qui est de l'admission en franchise de droits et hors contingents des produits en provenance des pays les moins avancés et la libre circulation de la main-d'œuvre.

*La séance est levée à 18 h 10.*